

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mprovenca

<https://www.cadre21.org/membres/72dbf2746326cdc76a989096>

Date d'obtention : 2020-10-26 19:26:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que la méthode en est une de bienveillance et de travail d'équipe. Tout est bâti pour que chacun des partenaires (milieu policier, légal, scolaire) puissent collaborer et non se nuire. Bienveillance parce qu'il y a un souci d'éduquer autant auprès de la victime que de l'instigateur, que tout se passe le plus sereinement, lorsque c'est possible.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela apporte une recette, une façon de faire. Ça apporte aussi une forme de soutien et de sécurité dans l'intervention. C'est un guide alors l'intervention sera mieux gérée et certainement plus efficace.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

L'écoute évidemment, mais surtout l'intention derrière les envois/partages de messages.